

CONTRAT D'ENGAGEMENT



Le présent contrat est passé entre le producteur et le consommateur.

- **L'agriculteur** s'engage à approvisionner le **consommateur** pendant 26 semaines (de début juin à fin novembre) en paniers de légumes. Il pourra être présent lors des distributions afin de renseigner le consommateur sur ses pratiques et contraintes.
- **L'agriculteur** s'engage à fournir des légumes cultivés selon les méthodes d'une agriculture de qualité pour produire des légumes naturels. Il fournit deux types de paniers :
 - Les grands paniers d'un volume suffisant à la consommation de 2 adultes et 2 enfants en moyenne sur la saison.
 - Les petits paniers prévus pour 2 adultes.
- **L'adhérent** s'engage à venir chercher son panier chaque semaine sur le lieu de distribution. La récolte étant achetée à l'avance, **il est impossible de rembourser un panier non retiré**. En cas d'impossibilité, et pendant ses vacances, il appartient au consommateur de faire retirer son panier par un tiers dont il aura donné procuration à **L'AMAP – Le vert solidaire**.
- **L'adhérent**, faisant acte d'engagement solidaire avec le producteur par l'avance de trésorerie et pour la couverture des risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles, **accepte de régler l'ensemble des paniers par chèques**. Il s'engage à respecter la charte le **L'AMAP – Le vert solidaire** remise en annexe et qu'il devra signer.
- **L'AMAP – Le vert solidaire** s'engage à être présente à chaque distribution et à apporter son aide à **L'agriculteur** et à ses **adhérents**.

LE PRODUCTEUR :

Anne et Emmanuel DAUDRE

8 rue d'Aconin

02200 Noyant et Aconin

Tel : 0 323 749 007

Port Anne : 0 685 554 001

Port Emmanuel : 0 674 633 697

Fax: 0 323 748 271

E-mail: emmanuel.daudre@wanadoo.fr

L'ADHERENT :

M, Mme, Mlle.....

Demeurant à

Tél.....Mobile.....Courriel.....@.....

Prix de la récolte et mode de paiement :

Le prix du panier par distribution pour la saison 2011 est de 13.50 euros TTC	Encaissement en début de mois : Panier : <input type="radio"/> Intégralité (351 euros) <input type="radio"/> En 3 fois (3 * 117 euros) <input type="radio"/> En 6 fois (6 * 58,50 euros)
Le prix du petit-panier par distribution Pour la saison 2011 est de 8 euros TTC	Petit panier : <input type="radio"/> Intégralité (208 euros) <input type="radio"/> En 3 fois (3 * 69,33 euros) <input type="radio"/> En 6 fois (6 * 34,67euros)

Choix de la distribution de :

- Jeudi de 17h30 à 18h30 (Ferme de Noyant et Aconin)
- Vendredi de 17h30 à 18h30 (Villeneuve Saint Germain)

Paiement :

- **L'ensemble des chèques** pour le paiement des paniers doit être remis au plus tard le **1^{er} mai 2011** et établi à l'ordre d'**EARL ACONIN**.
- Le chèque pour l'adhésion à **L'AMAP – Le vert solidaire** d'un montant de 10 € est à établir à l'ordre de l'association.

Producteur

Date et signature.

Précédé de la mention « Lu et approuvé »

L'adhérent

Date et signature

Précédé de la mention « Lu et approuvé »